



## Remboursement frais de trajet pendant formation

Par **Kommer Johanne**, le 16/10/2016 à 21:24

Bonjour,

Au mois d'Août j'ai changé de travail, j'ai trouvé un poste important en restauration rapide. Mon premier jour de travail, on m'annonce que ma formation se fera dans un autre restaurant du franchisé, à 89 km de chez moi (soit 178 km/jour soit 2 h de trajet/jour)... J'ai accepté sans me douter que les remboursements de mes frais allaient me créer des problèmes.

J'ai fait une première note de frais me basant sur une valeur que l'on m'avait fourni (0,45 €/km, j'avais fait 3.000 km en un peu plus d'un mois), on m'a demandé de refaire ma note de frais avec un forfait essence sur la dite période de 250 € (ne prenant pas du tout l'usure et le kilométrage impacté par mon véhicule)... Je n'ai pas eu le choix car on m'a bien fait comprendre que si je refusais ma période d'essai prendrais fin.

A ce jour, ma période d'essai à pris fin suite à plusieurs divergences, et quand je leur envoie ma note de frais avec les frais réels, on ne me réponds que je dois la refaire avec la base essence de 250 €.

Que puis-je faire? J'ai fait 6.000 km avec mon véhicule personnel en seulement 2 mois.

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le 17/10/2016 à 07:04

Bonjour,

C'est anormal que l'employeur ne vous indemnise pas les déplacements sur la base du [barème URSSAF...](#)

Par **Kommer Johanne**, le 17/10/2016 à 13:55

Bonjour,

Merci pour la réponse.

que dois-je faire s'il persiste à ne pas vouloir me rembourser?

Par **P.M.**, le **17/10/2016** à **14:22**

Vous pourriez le mettre en demeure par lettre recommandée avec AR de vous indemniser en le prévenant que vous seriez prêt à saisir le Conseil de Prud'Hommes et que vous y ajouteriez même une demande de compensation financière pour le temps des trajets qui dépasse celui habituel pour vous rendre sur le lieu de travail...

Par **Kommer Johanne**, le **17/10/2016** à **15:44**

Merci beaucoup pour vos réponses.